

le Club des Observatoires > économie

Les impacts économiques de la Covid 19 au sein de la Loire

Les clubs des observatoires sont des séances de réflexion et de débats qui permettent aux élus et aux techniciens des collectivités partenaires de partager leurs expériences et leur pratique et de débattre autour de sujets partagés.

1- L'impact sur les entreprises industrielles de Saint-Etienne Métropole

Intervention de Christine Gord, Directrice départementale de la Loire de la Banque de France, et de Maud Roger, référente Aysel régionale.

Le secteur de l'industrie représente :

- 7,3% du nombre d'entreprises à Saint-Etienne Métropole contre 5,4% au niveau national
- 23 % des effectifs pour Saint-Etienne Métropole contre 17 % en France

... ce qui situe le bassin stéphanois parmi les grandes régions industrielles françaises qui concentrent de 20 à 30 % de l'emploi.



1-1- Une capacité de résilience des entreprises industrielles de Saint-Etienne Métropole

Méthode : Les données relatives aux caractéristiques du tissu industriel portent sur 2 143 entreprises de Saint-Etienne Métropole et 244 945 entreprises du niveau national. Le niveau national exclut les DOM-TOM ainsi que l'Île-de-France. Les données financières concernent uniquement les entreprises dont le chiffre d'affaires était supérieur à 750k€ en 2019, soit 460 entreprises de Saint-Etienne Métropole et 33 895 entreprises au niveau national.

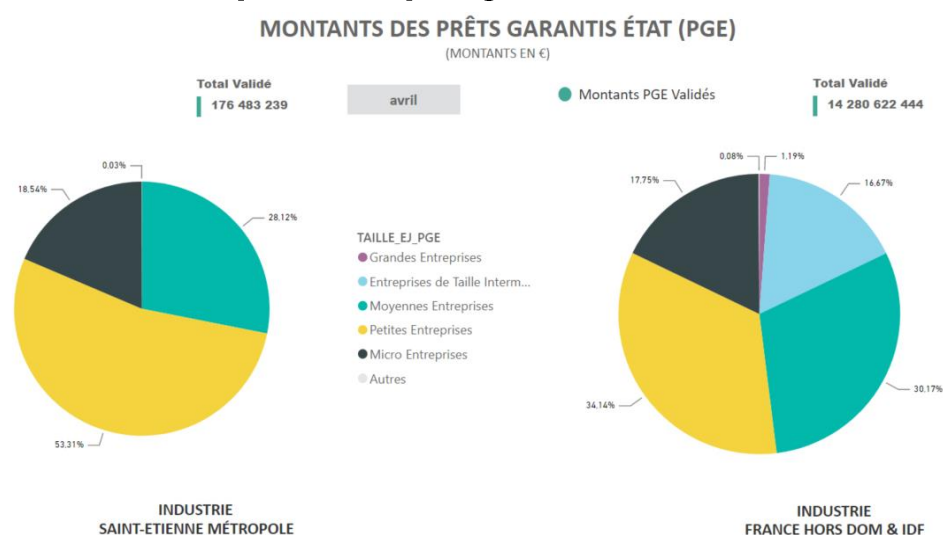
Le nombre d'entreprises est resté stable sur les 5 dernières années, tout comme les effectifs. Près de 58 % des effectifs sont issus de micro-entreprises (0 à 9 salariés), contre 65 % au niveau national. En proportion, **ce sont les petites entreprises (10 à 49 salariés) qui sont sur-représentées** par rapport au territoire national (15 % à Saint-Etienne Métropole contre 10 %).

Depuis le début de la crise sanitaire, l'augmentation des encours de crédit est de 19 % sur Saint-Etienne Métropole versus 13 % au niveau national. Cette augmentation est particulièrement marquée pour les encours de crédit court terme avec une augmentation de 83 % à Saint-Etienne Métropole, contre 39 % au niveau national. Sur le territoire de Saint-Etienne métropole l'évolution du montant des créances garanties déclarées a baissé dans les mêmes proportions qu'au niveau national.

En avril 2021 sur le territoire Saint-Etienne métropole, on constate une baisse de 57% du nombre des défaillances d'entreprises par rapport à avril 2020 et de 77% par rapport à avril 2019. Cette baisse au niveau national est plus mesurée, avec respectivement -41% et -59%. Tous secteurs d'activité confondus, les défaillances dans le secteur de l'industrie représentent 8% de l'ensemble des défaillances à Saint-Etienne métropole (6% au niveau national).

Depuis 2020, on constate une décélération des créations d'entreprises sur le territoire de Saint-Etienne métropole. En revanche, les créations d'entreprises connaissent un rebond en mars 2021 au niveau national.

1-2- Un recours important aux prêts garantis Etat (PGE)



Depuis le début de la crise, les entreprises de Saint-Etienne Métropole ont eu fortement recours au PGE (176 millions d'euros). Les petites entreprises ont majoritairement eu recours au PGE, ce qui est particulièrement marqué au niveau de Saint-Etienne Métropole où elles représentent plus de 50% des PGE validés.

On constate un pic important de recours au PGE d'avril 2020 à juillet 2020, avec pour Saint-Etienne Métropole une augmentation de 97 %, contre 106 % au niveau national. Le recours au PGE a ensuite progressé mais de façon plus mesurée avec une augmentation d'environ 4% chaque mois pour Saint-Etienne Métropole, progression supérieure à celle de 2% du niveau national.

Le secteur de l'industrie représente près de 29% du total des PGE validés par les banques à Saint-Etienne Métropole, contre 21 % au niveau national.

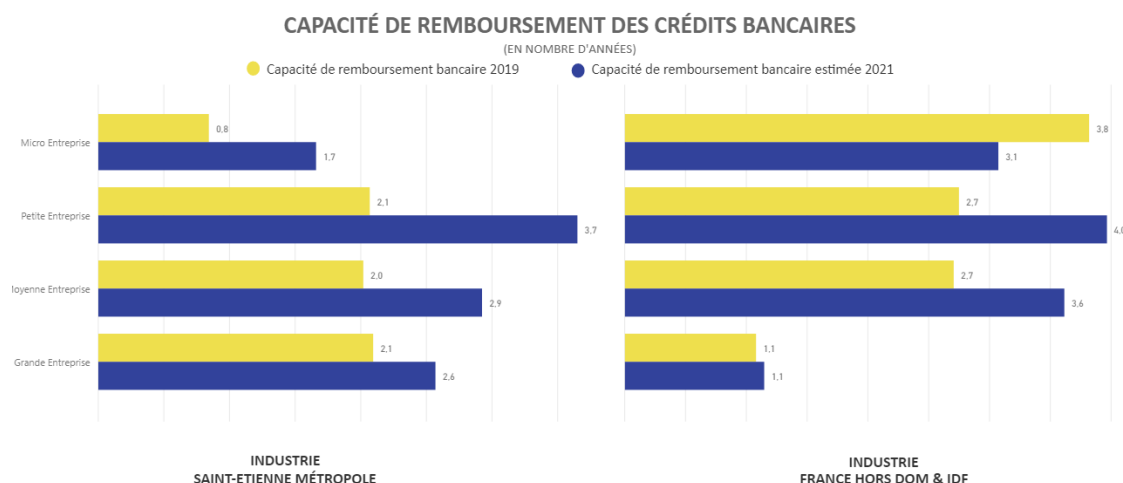
1-3- Une structuration de l'emploi industriel qui le fragilise

Les points forts de Saint-Etienne Métropole :

- 74 % des entreprises, qui concentrent 78 % des effectifs, sont en bonne santé financière, ce qui est légèrement supérieur aux chiffres nationaux (cotations Banque de France favorables).
- Les micro-entreprises apparaissent plus solides sur le territoire de Saint-Etienne Métropole.

Les points d'attention de Saint-Etienne Métropole :

- Les petites entreprises apparaissent majoritairement plus fragiles¹ à Saint-Etienne Métropole par rapport au niveau national (différence de 4,2%).
- Les capacités de remboursement des crédits bancaires sur les données d'avant crise sont estimées en retrait de celles des entreprises industrielles françaises (hormis pour les grosses structures).



¹ Entreprises présentant un risque de défaillance très supérieur à la moyenne, cotées 5, 5+, 6, 7, 8, 9 ou P par la Banque de France (déséquilibres structurels ou pertes dégagées, impayés effets ou procédures judiciaires).

2- L'impact sur les besoins en recrutement des entreprises de la métallurgie dans la Loire

Intervention de David Frachisse, Responsable de l'observatoire de l'emploi et des mutations à Emplois Loire Observatoire.

2-1- Un secteur qui reste spécifique malgré l'impact de la crise sanitaire

La métallurgie² compte près de 1 100 établissements et 23 000 salariés dans la Loire en 2019. Les effectifs de la métallurgie représentent près de 12% de l'emploi salarié privé ligérien soit 50 % de l'emploi industriel. Dans la Loire, la métallurgie connaît une hausse de 1% de ces effectifs depuis 2014 (+ 2 % dans l'industrie manufacturière, *Source : Données Acof-Urssaf au 31/12/2019*).

La part de la métallurgie dans l'emploi privé dans la Loire est 1,6 fois supérieure à la part de la métallurgie dans l'emploi privé au niveau national.

En 2020, la crise sanitaire a enrayé la progression de l'emploi dans la Loire. Entre le 4T 2019 et le 4T 2020, la Loire a perdu 3 110 postes (-1,6%) dont 760 postes dans l'industrie. Le secteur couvert par l'UIMM est plus impacté :

- Perte de 390 postes dans la métallurgie et la fabrication de produits métalliques (-3,5%),
- Perte de 20 postes dans la fabrication de produits électroniques, informatiques et électriques (-0,3%),
- Perte de 140 postes dans la fabrication de matériels de transports (-5,1%).

2-2- Les remplacements des départs à la retraite : un enjeu pour le territoire

En 2017, les actifs en emploi se répartissent de la manière suivante : 47 % d'ouvriers, 27 % de professions intermédiaires (agents de maîtrise et techniciens), 16 % de cadres et ingénieurs... Les principaux métiers sont tourneur-fraiseur, chaudronnier-tôlier, conducteur d'équipement d'usinage, technicien contrôle qualité, ingénieur mécanique.

Les femmes représentent 20 % des effectifs de la métallurgie. **En termes d'âge, la métallurgie présente un déséquilibre entre le nombre de salariés de moins de 30 ans et ceux de plus de 50 ans.** Il est important d'observer la pyramide des âges des salariés de manière à préparer au mieux les renouvellements d'effectifs et organiser ainsi la transmission des compétences et des connaissances au sein des équipes.

A horizon 2022, 5 % des actifs salariés en emploi de la Métallurgie seront arrivés à l'âge de la retraite, 19% à horizon 2027(*Source : INSEE*). En termes de stratégies concernant les remplacements des départs à la retraite, 67 % des entreprises de la

² La métallurgie, telle qu'elle est couverte par l'UIMM, regroupe la sidérurgie-métallurgie, les produits informatiques électroniques et optiques, l'automobile, les machines et équipements, la fabrication de produits métalliques, les équipements électriques, les autres moyens de transport, la réparation et installation de machines et équipements.

Métallurgie cherchent à compenser le départ par un profil identique, 22 % se réorganisent (promotion interne par exemple) et 8% déclarent ne pas remplacer les départs à la retraite. (Source : Enquête 2021).

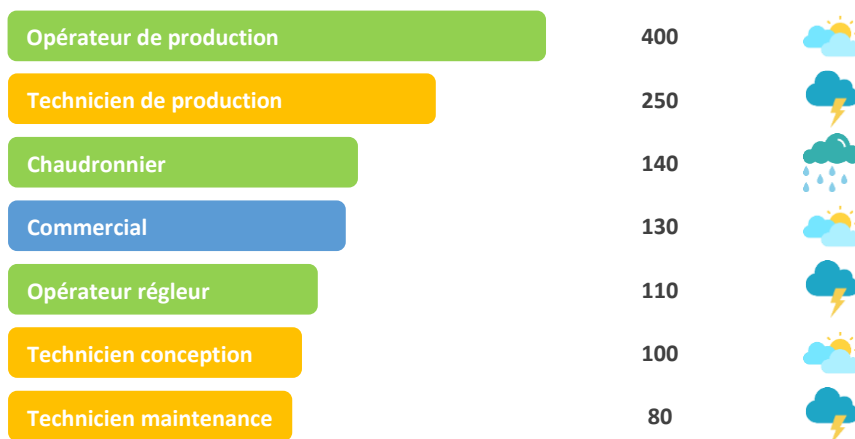
2-3- Près de 1 700 intentions de recrutement en 2021 dont 49 % liées au développement de l'activité

Sur l'année 2021, les intentions de recrutement d'établissements de la métallurgie représenteraient 1 680 embauches. 50 % de ces intentions seraient portées par le développement de l'activité et près d'un quart seront nécessaires pour pallier des départs en retraite. Rapporté au nombre d'établissements, cela représente 1,4 recrutement en moyenne pour chaque structure. En 2021, 64 % de ces recrutements se feront en CDI, 19 % en intérim, 15 % en alternance et 2 % en CDD.

A noter que le contexte est différent de l'enquête de 2019 : des entreprises qui sortent d'une année 2020 difficile avec peu d'intérimaire et de CDD, une enquête réalisée avant le 3^e confinement avec des perspectives de reprise progressives bien que toujours incertaines.

Comme les années précédentes, les recrutements prévus pour 2021 sont centrés sur le cœur de métier et concernent principalement des personnes qualifiées. En effet, 45 % des intentions de recrutement concernent des opérateurs, 35% des techniciens, 4 % des ingénieurs et 17 % des personnes travaillant dans les fonctions supports. Par rapport à 2019, ce sont les fonctions supports qui progressent le plus (+11 points) avec de nouveaux besoins qui apparaissent en 2021, à savoir **une volonté de développer l'activité avec le recrutement de technico-commerciaux mais aussi de nombreux recrutements en marketing et en communication.**

Les principaux métiers recherchés présentés ci-dessous présentent tous des fortes difficultés de recrutement.



2-4 Des difficultés de recrutement importantes

Les établissements interrogés sont 88 % à déclarer avoir ou avoir eu des difficultés à recruter récemment. En 2019, ils étaient 74 %.

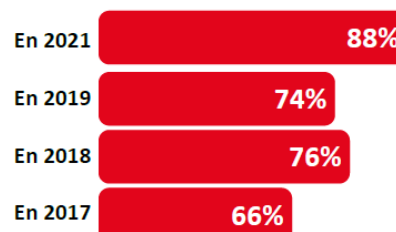
Les entreprises qui ont eu le plus de difficultés à pourvoir leurs postes sont les entreprises de Loire Sud, les entreprises de moins de 10 salariés ainsi que les entreprises du secteur de la fabrication de produits informatiques et électroniques.

Les trois raisons qui reviennent le plus fréquemment pour expliquer ces difficultés sont :

- Le manque de candidats disponibles (pour 75 % des établissements),
- Le manque de motivation des candidats (54 %),
- Des candidats au profil inadéquat (51 %).



Entreprises ayant des difficultés de recrutement :



Un changement en 2021 : la maîtrise des coûts (coûts des matières premières, coûts de l'énergie, fiscalité...) est le principal facteur négatif pour le développement de l'activité des entreprises, place occupée depuis 3 ans par les difficultés de recrutement.

3- Le recours des entreprises de la Loire à l'activité partielle

Intervention d'Alain Fouquet, Directeur départemental adjoint de la DDETS. Responsable du pôle travail.

3-1- Définition

Si l'on se réfère au Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'insertion, **l'activité partielle est un outil au service de la politique publique de prévention des licenciements économiques qui permet à l'employeur en difficulté de faire prendre en charge tout ou partie du coût de la rémunération de ses salariés.** Elle est encadrée par les articles L. 5122-1 et suivants et R. 5122-1 et suivants du Code du travail. Face à l'ampleur de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le Gouvernement a décidé de transformer structurellement le dispositif d'activité partielle, pour doter la France du système le plus protecteur d'Europe. Cette initiative a incontestablement permis d'éviter des destructions massives d'emplois.

L'indemnité versée au salarié est égale à 70% de la rémunération antérieure brute de celui-ci jusqu'au 30 juin 2021. Elle passera à 60% de la rémunération antérieure brute du salarié à compter du 1er juillet 2021. Pour les secteurs du tourisme, de

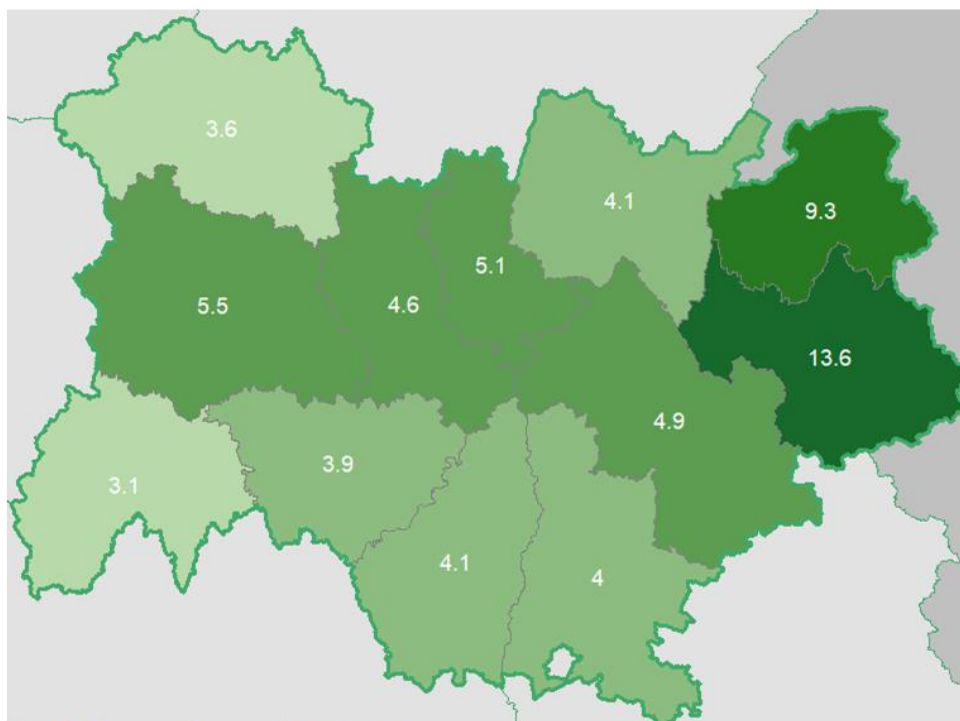
l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport de personnes et de l'évènementiel ou les secteurs dont l'activité dépend de celles de ces secteurs, l'indemnité d'activité partielle est maintenue à 70% de la rémunération antérieure brute du salarié jusqu'au 1er septembre 2021. Cette restriction de l'aide s'explique par la reprise économique.

3-2- Un recours à l'activité partielle différencié selon les territoires

Au 03 mai 2021, dans la Loire, ce sont au total 22 028 276 heures qui ont été indemnisées, ce qui représente un montant d'indemnités versées de 211 364 314€. La Loire concentre 7 % des indemnités régionales perçues.

Au niveau régional, on observe des différences entre les départements, certains présentant une part de salariés indemnisés pour activité partielle plus importante que d'autres. A titre d'exemple, la part s'élève à 13,6 % en Savoie, à 4,6 % dans la Loire, à 3,1 % dans le Cantal. Ces disparités s'expliquent par les différences de répartition sectorielle des entreprises au sein des territoires, les territoires touristiques ayant par exemple été plus fragilisés par la crise.

Part des salariés indemnisés pour activité partielle en mars 2021



Source : ASP-DGEFP, SI Activité Partielle – Données provisoires. Traitement Direccte ARA – Chiffres arrêtés au 03/05/2021. IGN, Direccte 2021

3-3- Un recours à l'activité partielle qui diminue

Ce dispositif est fortement mobilisé depuis le début de la crise sanitaire liée à la Covid-19. Alors qu'auparavant, l'activité partielle concernait majoritairement des salariés du secteur industriel, la structure sectorielle des salariés placés en activité partielle se déforme.

L'arrêt complet de l'activité dans certains secteurs, comme le commerce non alimentaire, l'hébergement-restauration et les services aux ménages s'est traduit par un poids important des demandes. La construction a aussi été affectée par la fermeture de nombreux chantiers.

Le recours à l'activité partielle dans la Loire a considérablement diminué entre avril et novembre 2020, une baisse qui s'est poursuivie entre novembre 2020 et janvier 2021 : 146 616 demandes d'indemnisations en mai 2020, 65 117 en novembre 2020, 44 592 en janvier 2021.

Dans la Loire, sont particulièrement concernés par le recours à l'activité partielle :

- L'hébergement-restauration avec 16 525 demandes, soit 37,1% du total. 82 642 salariés ont été indemnisés ;
- Le commerce avec 7 762 demandes, soit 17,4 % du total. 29 621 salariés ont été indemnisés.

3-4- Zoom sur l'activité partielle de longue durée (APLD)

L'APLD est un dispositif de soutien à l'activité économique du Plan France Relance qui offre la possibilité à une entreprise - **confrontée à une réduction durable de son activité** - de diminuer l'horaire de travail de ses salariés, et de recevoir pour les heures non travaillées une allocation en contrepartie d'engagements, notamment en matière de maintien en emploi. Son accès est conditionné à la signature d'un accord collectif.

Au 03 mai 2021, dans la Loire, ce sont au total 104 établissements qui ont fait des demandes, ce qui représente un effectif de 4 095 salariés et 1 825 860 heures travaillées. La Loire concentre 9 % des demandes régionales.

Les secteurs qui ont enregistré le plus grand nombre de demandes d'APLD dans la Loire au 26 avril 2021 sont :

- La fabrication de matériels de transport (25 % des demandes), soit 295 établissements demandeurs qui concentrent 19 250 salariés ;
- Les activités immobilières (16 % des demandes), soit 190 établissements demandeurs qui concentrent 8 463 salariés ;
- La construction (16 % des demandes), soit 186 établissements demandeurs qui concentrent 5 699 salariés.



le **Club** des Observatoires > **économie**



46 rue de la télématique
CS 40801 – 42952 Saint-Etienne CEDEX 1
tél : 04 77 92 84 00 fax : 04 77 92 84 09
mail : epures@epures.com – Web : www.epures.com